
PLACE DU THERMALISME DANS LA FORMATION INITIALE DES ÉTUDES EN SANTÉ

JANE-LAURE DANAN^{1,2}, RN, MSC, PHD, CATHY THIEL^{1,3}, MSC, PHD-C, GISÈLE KANNY^{1,2,4}, MD, PHD

Résumé

Les professionnels de santé sont impliqués dans les soins thermaux qu'ils soient médecins, infirmiers ou kinésithérapeutes. D'autres professions pressentent l'intérêt du thermalisme dans l'exercice de leur discipline : sage-femmes, odontologistes, pharmaciens... L'objet de ce travail est d'établir un état des lieux des formations initiales en thermalisme au cours des études de santé et de proposer une offre de formation novatrice en sciences de la santé. La formation réside dans la dispensation d'une culture commune, le développement de compétences transversales nécessaires à tout professionnel souhaitant exercer dans le champ du thermalisme pour être mises à profit dans le périmètre de leur métier. Actuellement, à l'exception de la formation des médecins, les enseignements sont proposés sous forme d'unité d'enseignement optionnelle dans les filières des métiers de la santé. Ces deux options permettent de découvrir le thermalisme et ses bénéfices dans la prise en charge des patients. Il conviendrait d'envisager une formation d'expertise au sens des accords de Bologne (LMD) pour tous les étudiants des disciplines de la santé souhaitant développer une véritable expertise en thermalisme, mais aussi promouvoir la recherche et l'innovation.

Mots-clés : Crénobalnéothérapie – thermalisme – enseignement - formation initiale – métiers de la santé

- 1- Laboratoire Interpsy, axe GRC, Université de Lorraine - Campus Lettres et sciences humaines et sociales, 23 boulevard Albert 1^{er}, F-54015 Nancy cedex.
- 2- Institut européen du thermalisme, Faculté de médecine, 9 rue de la Forêt de Haye, F-54505 Vandœuvre-lès-Nancy.
- 3- Institut de formation en soins infirmiers du CHR Metz-Thionville et CH de Briey, IFSI de Briey, Résidence Le Corbusier, Briey, F-54150 Val de Briey.
- 4- Médecine Interne, Immunologie Clinique et Allergologie, CHRU de Nancy Laboratoire d'Hydrologie et climatologie médicales, Faculté de médecine, 9 rue de la Forêt de Haye, F-54505 Vandœuvre-lès-Nancy.

Abstract

Place of crenobalneotherapy in initial formation of studies in health

The health professionals are involved in spa treatments, whether they are MD, nurses or physiotherapists. Other professions feel the interest of crenobalneotherapy in the exercise of their discipline: midwives, odontologists, pharmacists... The purpose of this work is to establish an inventory of initial curricula in crenobalneotherapy during health studies and to propose an innovative training in health sciences. The training lies in the dispensation of a common culture, the development of transversal competences necessary to any professional wishing to practice in crenobalneotherapy in their professional practice. At present, except MD training, the proposed curricula is in form of optional modules in other health professions. These two options allow to discover the spa treatment and its benefits in the patients' care. It would be advisable to consider a training of expertise in the light of the Bologna process (LMD) for all students in health disciplines wishing to develop a real expertise in crenobalneotherapy, but also to promote the research and the innovation.

Key words : Crenobalneotherapy – Spa treatment - Initial training – Caregivers -

Contexte

Le Grand-Est est une région thermale au carrefour de l'Europe, à la frontière d'autres pays impliqués dans le thermalisme (Luxembourg, Allemagne, Suisse, Belgique). Par ailleurs, la région a tissé des liens internationaux avec l'Italie, le Portugal, la Roumanie et le Maroc. Ce territoire poursuit le développement et la professionnalisation du thermalisme dans toutes ses dimensions. Nancy-thermal ouvrira ses portes au printemps 2023 et sera la neuvième station thermale de la région [1]. Ce sera la première station thermale située dans une métropole universitaire qui s'inscrit dans un écosystème particulier à proximité d'un Chru en cœur de ville. L'hydrologie et la climatologie médicales sont des sciences qui s'inscrivent dans l'histoire de la faculté de médecine de Nancy et celle de l'université de Lorraine [2]. Le doyen Charles Bagard rédigeait le traité des eaux de Contrexéville en 1760 à la demande du bon roi Stanislas. D'autres illustres personnalités ont animé la chaire universitaire : le professeur Daniel Santenoise, premier titulaire de la chaire d'hydrologie et climatologie en 1929 et président de l'International Society of Medical Hydrology and Climatology (Ismh) de 1954 à 1958, le doyen Louis Mercklen en 1937, fondateur de l'école de massokinésithérapie de Nancy en 1955, le doyen Maurice Lamarche, titulaire de la chaire de pharmacologie et d'hydrologie thérapeutique de 1964 à 1980 et le professeur Michel Boulangé qui a présidé l'Ismh de 1982 à 1990 [3]. La renaissance de Nancy Thermal est l'aboutissement de la volonté du Docteur André Rossinot, lors de ses mandats de maire de Nancy et de président de la métropole. C'est dans cette continuité que le nouveau maire et président de la métropole, Mathieu Klein a permis la création de l'Institut européen du thermalisme. La dynamique de formation et de recherche que nous proposons s'inscrit dans cette tradition académique et cette ambition contemporaine.

Différentes professions de santé sont impliquées dans les soins thermaux : médecins,

infirmiers, kinésithérapeutes. D'autres professions pressentent l'intérêt du thermalisme dans l'exercice de leur discipline : sage-femmes, odontologistes, pharmaciens.

Le postulat est qu'il n'y a pas de soins de qualité sans formation et recherche de qualité. C'est pour répondre à ces objectifs que l'Institut européen du thermalisme (IET) est créé le 31 mars 2022 [4]. L'innovation en santé constitue la nécessaire adaptation pour que les dispositifs de santé perdurent tout en s'adaptant à leur époque et à l'environnement [5]. Cette approche systémique de la santé nécessite une élévation du niveau de compétences de tous les acteurs : personnels soignants et non-soignants, curistes, artisans, commerçants, ... Les pratiques en santé issues de l'innovation sont indubitablement liées à l'instauration d'une culture transdisciplinaire, pluri-professionnelle et multipartenaire dans le thermalisme ainsi qu'à une formation initiale et continue sachant s'adapter dans une société en perpétuel changement.

L'objet de cette présentation est d'établir un état des lieux des formations initiales dans le champ du thermalisme au cours des études de santé et proposer une offre de formation novatrice en sciences de la santé.

Institut Européen du Thermalisme

Situé au sein de la faculté de médecine, maïeutique et métiers de la santé, à proximité du laboratoire d'hydrologie et climatologie médicales doté d'un centre de documentation dédié aux sciences thermales et climatiques, proche de l'établissement de Nancy Thermal et du Chru de Nancy, l'Institut européen du thermalisme (IET) trouve son périmètre d'action dans un écosystème universitaire riche. Cet institut remplit trois missions principales : formation, recherche et innovation.

Les actions de formation qu'il promeut ont vocation à

- Promouvoir, coordonner et développer de nouveaux formats d'enseignement de la médecine thermale de demain
- Développer à partir de formations initiales existantes des unités d'enseignement dédiées au thermalisme.
- Créer un Lab'thermes (véritable espace de réflexion et d'innovation dans les axes sécurité - hygiène, actions de prévention et de santé globale et environnementale,
- Créer un club "Forma'thermes" avec les autres structures de formation nationales et internationales.

C'est grâce à cette nouvelle structure qu'ont été envisagées les offres de formation suivantes dans l'objectif de faire connaître aux étudiants la prescription et les soins hydrothermaux comme étant des actes soignants à part entière pouvant intégrer les parcours de soins.

État des lieux des formations initiales en santé

Formation initiale des médecins

L'arrêté du 21 décembre 2021 portant modification de plusieurs arrêtés relatifs aux

formations de santé définit le programme de connaissance du deuxième cycle avec des intitulés de connaissances de rang A et B [6]. La hiérarchisation du contenu des items du programme est organisée de la façon suivante :

- Rang A : connaissances que tout étudiant doit connaître en fin de 2^{ème} cycle
- Rang B : connaissances devant être acquises par l'étudiant en fin de 2^{ème} cycle pour qu'il soit apte, dès le 1^{er} jour de la phase socle du DES qu'il a choisi, à exercer en tant qu'étudiant de 3^{ème} cycle
- Rang C : Connaissances de spécialité uniquement enseignées en 3^{ème} cycle.

Dans le nouveau programme, l'enseignement de la médecine thermale est tenu. L'item 328 aborde les thérapeutiques non médicamenteuses et dispositifs médicaux. Un intitulé de connaissances de rang B est dédié à la définition des différents types de cures thermales et leur déroulement.

Un nouvel item, le n° 327 a été créé. Il porte sur les principes de la médecine intégrative, l'utilité et les risques des interventions non médicamenteuses et des thérapies complémentaires. Un intitulé de connaissances de rang A correspond à savoir définir la médecine intégrative, une thérapie complémentaire, la médecine traditionnelle. Un intitulé de connaissances de rang B vise à connaître les principes d'action, l'utilité et les risques de trois principales thérapies complémentaires ayant fait l'objet d'une évaluation scientifique : acupuncture, médecine manuelle-ostéopathie et approches psycho-corporelles (hypnose thérapeutique, méditation en pleine conscience) [7]. La médecine thermale, bien que le service médical rendu soit validé par de nombreuses études scientifiques, peine à trouver sa place dans la complexité nosologique actuelle : médecine conventionnelle ? médecine intégrative ? médecine traditionnelle ?

La mise en place de modules facultaires destinés aux étudiants du troisième cycle des études médicales apparaît essentielle pour permettre à ces futurs prescripteurs de connaître les modalités de prescription d'une cure thermale et le service médical rendu [8].

Formation des masseurs-kinésithérapeutes

La formation conduisant au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute dure quatre années. Elle est précédée d'une année universitaire validée conformément aux dispositions du décret 2015-1110 du 2 septembre 2015 [9]. Elle comporte à l'instar d'autres formations en santé des Unité d'Enseignement (UE) optionnelles. Dans chaque cycle d'apprentissage se trouvent deux UE optionnelles qui permettent d'approfondir un domaine d'exercice de la masso-kinésithérapie ou de mener une réflexion sur un choix possible d'orientation à la sortie de la formation. Les recommandations pédagogiques sont variées et assez larges. La gestion de projet repose sur le travail de groupe. Les étudiants seront incités à constituer des groupes restreints dans lesquels ils monteront leur projet. Les travaux pratiques et dirigés permettront de guider et de réguler l'avancement de leurs projets innovants. Il peut s'agir d'un projet interprofessionnel. Il peut s'agir d'une unité d'enseignement (UE) d'une autre filière de formation. C'est dans ce contexte qu'une UE optionnelle portant sur le thermalisme sera proposée aux étudiants dans leur cursus de formation initiale.

Formation des infirmières

Les enseignements optionnels datent du programme conduisant au diplôme d'état d'infirmier de 1992 qui visait à "favoriser l'émergence d'un nouveau profil d'infirmier, apte à répondre aux besoins de santé d'un individu ou d'un groupe ..., polyvalent, apte à dispenser des soins infirmiers prenant en compte l'ensemble des problèmes posés par une atteinte fonctionnelle, une détresse physique ou psychologique..."[10].

Les attendus du programme de 2009 qui intègre le dispositif Licence-Master -Doctorat (LMD) mettent l'accent sur l'acquisition de 10 compétences "pour répondre aux besoins de santé d'une population dans le cadre d'une pluriprofessionnalité"[11].

Quel que soit le programme, les enseignements optionnels dispensés sous la forme de "modules" (1992) ou "unités d'enseignements" (2009), visent à faire acquérir aux étudiants un approfondissement des connaissances dans des domaines déterminés en lien avec leur projet professionnel infirmier. De plus, l'Ifsi pourra également proposer des travaux dans des domaines qui lui semblent pertinents au regard de la situation sanitaire locale...ou des divers lieux d'exercice (Tableau 1).

Critères	Programme 1992 Diplôme d'état (DE)	Programme 2009 Licence en sciences infirmières collationnée au DE
Place dans la formation	2 ^{ème} et 3 ^{ème} année de la formation	Semestres 5 et 6
Temps dédié	80 h par module en présence obligatoire	Travaux dirigés = 20h/UE Travail Personnel = 30 h/UE UE optionnelle ou d'approfondissement, non rattachée à une compétence particulière
Valeur normative	20 points/module	Valeur de 2 ECTS pour l'UE optionnelle
Objectifs pédagogiques	Approfondir les connaissances dans des domaines déterminés des soins infirmiers en relation avec leur projet professionnel. Thématiques prescrites par l'arrêté de formation. Modules qui ne peuvent être suivis que par les étudiants ayant bénéficié de l'enseignement de base dans la discipline considérée	Approfondir un domaine d'exercice de la fonction infirmière Mener une réflexion sur un choix possible d'orientation à la sortie de la formation

<p>Contenu</p>	<p>Soins infirmiers aux personnes atteintes d'affections cardiovasculaires, respiratoires, traumatologiques et orthopédiques, digestives, pédiatriques, adolescents, adultes, personnes âgées atteintes de troubles psychiatriques, soins de santé primaire et communautaire Possibilité de proposer d'autres modules optionnels selon le contexte local</p>	<p>Selon le choix de l'étudiant et les ressources, un domaine d'enseignement est approfondi soit par des prestations offertes dans l'IFSI, soit par des visites sur des lieux de travail, des rencontres de personnes ressources, des travaux guidés et évalués. Exemples : secteur libéral, la recherche en soins, la prise en charge des personnes âgées, des personnes atteintes de cancer.</p>
<p>Recommandations pédagogiques</p>	<p>Un module obligatoire/an et optionnel dans son contenu Les IFSI doivent proposer 4 thématiques au minimum. Possibilité de passer convention avec d'autres IFSI. Convention qui précise les modalités de suivi et validation d'un ou plusieurs modules optionnels dans un autre IFSI. Soumis pour avis au conseil technique et approbation par le directeur régional des affaires sanitaires et sociales</p>	<p>UE scindée en 2 parties en L2 et L3. L'autonomie sera laissée à l'étudiant pour le choix de la thématique de l'UE. L'IFSI pourra également proposer des travaux dans des domaines qui lui semblent pertinents au regard de la situation sanitaire locale ou des besoins des personnes en formation ou des divers lieux d'exercice.</p>
<p>Modalités d'évaluation</p>	<p>Parmi les 2 modules optionnels, le 1er est évalué en 2^{ème} année et le second en 3^{ème} année de formation. Évaluation assurée par un enseignant de l'IFSI ou toute autre personne ayant participé à l'enseignement du module, possibilité de validation par l'équipe enseignante d'un autre IFSI en cas de suivi du module dans un autre IFSI.</p>	<p>Compte-rendu écrit ou oral des éléments découverts dans le l'UE optionnelle Critères d'évaluation : - implication personnelle - utilisation des différents acquis en lien avec une situation professionnelle - mise en œuvre des compétences acquises en situation clinique</p>

Tableau 1. Tableau comparatif des enseignements optionnels en référence au programme des études d'infirmier de 1992 et de 2009

La formation des infirmiers, intégrant l'université et ainsi renouvelée, pourrait permettre d'envisager à moyen terme un tronc commun avec les autres formations des métiers de la santé en ce qui concerne l'UE optionnelle thermalisme et à plus long terme une formation de niveau master dans cette discipline.

Offre de formation novatrice

Orientation pédagogique

La formation réside dans la dispensation d'une culture commune et le développement de compétences transversales nécessaires à tous les professionnels souhaitant exercer dans le champ du thermalisme ainsi que le développement de compétences spécifiques dans leur périmètre de métier. Il convient de stimuler le développement de la recherche des métiers de la santé dans le domaine de la crénobalnéothérapie, dans une vision intégrative de la santé, inter- et trans- disciplinaire.

UE optionnelle dans la formation de maïeutique

Une UE librement choisie est proposée en deuxième année des études de maïeutique (Diplôme de Formation générale en sciences maïeutiques - Dfgsma2) à la faculté de médecine, maïeutique et métiers de la santé de Nancy. L'intitulé de l'UE est "Intégration du thermalisme dans le parcours de soin des femmes". Cette UE est mise en place en novembre 2022.

Les objectifs sont :

- permettre aux étudiants de découvrir les bénéfices du service médical rendu par la crénobalnéothérapie et les soins hydrothermaux,
- promouvoir la santé des femmes et leur bien-être par l'eau minérale naturelle et les techniques d'aquasophrologie.

L'enseignement est composé de 12 heures (XETD)

Contenus pédagogiques	Qualification des enseignants	Nature de l'enseignement	Nbre Heures
Histoire du thermalisme	Kinésithérapeute DE	CM	1h
Introduction à l'hydrologie médicale	PU-PH	CM	2h
Endométriose et thermalisme	Médecin thermal	CM	1h
Thermalisme et post-cancer du sein	PU-PH	CM	1h
Rééducation urogénitale	Kinésithérapeute DE	CM	1h

Initiation à l'aqua-sophrologie	Sophrologue	CM	1h
	Médecin anesthésiste - sophrologue	CM	1h
	Sophrologue	TD	1h
Accompagnement méthodologique	Docteur en sciences de la vie et de la santé	TD	1h
Visite de Nancy Thermal	Docteur en sciences de la vie et de la santé	TD	2h

Les critères d'évaluation de l'UE sont :

- l'implication personnelle et participation obligatoire à tous les enseignements
- l'utilisation des différents acquis en lien avec une situation professionnelle écrite et argumentée à l'oral

Par ailleurs, dans le cadre de la réforme de la formation en maïeutique visant à l'allongement des études de 4 à 5 ans après une première année de PAS ou LAS et se concluant par un travail de recherche valorisé par une thèse d'exercice, il est envisageable d'ouvrir le droit de prescription de la cure thermale à ces professionnels pour les femmes et parturientes, d'envisager la médecine thermale pour les femmes comme une qualification à part entière.

À l'instar des sages-femmes, une UE optionnelle est en cours de construction dans d'autres cursus : sciences infirmières, odontologie et kinésithérapie.

Conclusion

Les formations réalisées sous forme d'UE dans les filières des métiers de la santé permettent de découvrir le thermalisme et ses bénéfices dans la prise en charge des patients. Il conviendrait d'envisager une formation d'expertise au sens des accords de Bologne : LMD (12) pour tous les étudiants des disciplines de la santé souhaitant développer une véritable expertise en thermalisme et santé. Cette formation aurait l'avantage d'une reconnaissance universitaire et d'une meilleure lisibilité de l'enseignement de la médecine thermale. Face à une démographie médicale tendue quelques soient les disciplines, les professionnels de santé exerçant ou voulant exercer dans le champ du thermalisme pourraient contribuer à une prise en charge optimale des curistes par une formation complémentaire, une validation des acquis de l'expérience (VAE) et un élargissement de leur champ de compétence (pratiques avancées en santé). La question est de savoir si la formation proposée sous forme d'UE à option répondra aux enjeux et besoins actuels du thermalisme, c'est-à-dire former un nombre suffisant de professionnels de santé pour le fonctionnement optimal des stations thermales en tenant compte de l'évolution de la place du thermalisme contemporain dans l'arsenal thérapeutique.

Bibliographie

- [1]. Boulangé M, Ruscade-Cholay S. Nancy-thermal : passé, présent et futur d'une station thermale urbaine. *Press Therm Climat*. 2012;149:67–75. doi:10.35112/sfmt_revue_2012_b_4
- [2]. Peguiron F. Co-construire un projet culturel autour de l'eau en bibliothèque universitaire ou une démarche à plusieurs partenaires. *Press Therm Climat*. 2017;154:153–63. doi:10.35112/sfmt_2017_12
- [3]. Legras B. *Les cent cinquante ans de la faculté de médecine de Nancy: De la renaissance en 1872 jusqu'à l'aube du 21^{ème} siècle*. Independently published; 2022. 340 p.
- [4]. L'Institut Européen du Thermalisme [Internet]. Fondation ID+ Lorraine. [cité 27 juill 2022]. Disponible sur: <https://fondation-idplus-lorraine.fr/institut-europeen-thermalisme/>
- [5]. Danan JL, Boulangé M, Coudane H, Kanny G. De la nécessité d'innover à l'émergence de pratiques innovantes en santé. *HEGEL*. 2014;4:279–86.
- [6]. Arrêté du 21 décembre 2021 portant modification de plusieurs arrêtés relatifs aux formations de santé [Internet]. Légifrance - Publications officielles - Journal officiel - *JORF* n° 0303 du 30/12/2021. [cité 27 sept 2022]. Disponible sur: <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=B0ow4hhAKqOZq5X8eS6LIA2ni9J2RrHNEAmG3mZiZ1w=>
- [7]. Nizard PJ, Paille PF, Kopferschmitt PJ, Ninot PG. Item 327 : Utilité et risques des Interventions Non Médicamenteuses (INM) et des Thérapies Complémentaires (The) [Internet]. [cité 27 sept 2022]. Disponible sur: https://www.cumic.fr/_files/ugd/a30c6a_cef624fbe5114e55a7518aa05768b62b.pdf
- [8]. Di Patrizio P, Boulangé M, Kanny G. Médecine générale et médecine thermale, partenaires d'une médecine holistique. *Press Therm Climat*. 2016;153:149–55. doi:10.35112/sfmt_2016_13
- [9]. Décret n° 2015-1110 du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute. 2015-1110 sept 2, 2015.
- [10]. Ministère des Solidarités et de la Santé. Arrêté du 23 mars 1992 relatif au programme des études conduisant au diplôme d'État d'infirmier [Internet]. Code de la santé publique, *JORF* n°72 du 25 mars 1992. Disponible sur: <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000158224>
- [11]. Ministère des Solidarités et de la Santé. Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier modifié notamment par l'arrêté du 23 janvier 2020 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier [Internet]. Code de la santé publique. Sect. Titre III : Formation et certification, *JORF* n°0181 du 7 août 2009. Disponible sur: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2009/7/31/SASH0918262A/jo/texte>
- [12]. Espace Européen de l'Enseignement Supérieur [Internet]. Enseignement supérieur et recherche. [cité 28 sept 2022]. Disponible sur : <https://www.coe.int/fr/web/higher-education->

Remerciements

Pascal Boudin-Corvina, directeur de la formation Chru de Nancy.

Gila Ebadi et Marjan Nadjafizadeh, département de Maïeutique.

Catherine Muller, directrice du département universitaire des professions de santé et coordinatrice de la formation infirmière.